

Titre du rapport :

Nomination du vice-président chargé de la vie étudiante

Rapporteur (s) : Président UBFC	Rapport N°6
Séance du Conseil d'administration	14 février 2017

Pour avis conforme	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre/pour approbation	<input checked="" type="checkbox"/>

Rapport :

Les articles 12 et 22 des statuts d'UBFC définissent l'installation de l'équipe de gouvernance :

- Article 12 :
"Le conseil d'administration élit le président d'UBFC ainsi qu'un vice-président chargé des questions et ressources numériques. Il approuve la désignation, par le président, des vice-présidents délégués."
- Article 22 (extrait) :
"Le président est assisté d'un bureau. Sont membres du bureau, outre le président :
 - *Le président du conseil académique,*
 - *Le vice-président élu chargé des questions et ressources numériques,*
 - *Les vice-présidents délégués, dont la désignation par le président est approuvée par le conseil d'administration, et parmi lesquels un vice-président issu du collège des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens de services et de santé et un vice-président issu du collège des usagers."*

Conformément au schéma de gouvernance présenté lors de la séance du 30 mai 2016, le président a choisi de proposer la candidature de Monsieur Thibaut STEINMETZ pour exercer les fonctions de vice-président chargé de la vie étudiante.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la désignation de Monsieur Thibaut STEINMETZ.